



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7 septembre 2011

**Pour faciliter la croissance de l'énergie photovoltaïque, Enerplan, le Syndicat des énergies renouvelables et l'ensemble du consortium PV LEGAL, publient une liste de recommandations visant à fluidifier les procédures administratives et à réduire la bureaucratie qui freine le développement de cette importante source d'énergie renouvelable.**

Paris

L'électricité solaire photovoltaïque (PV) a connu une croissance remarquable ces dernières années, mais la bureaucratie inhérente continue de rendre quasi impossible l'exploitation totale du potentiel énergétique solaire. Preuve en est par exemple des appels d'offres lancés par le Gouvernement pour les installations supérieures à 100 kWc. Les résultats de ceux-ci ne seront connus qu'en 2012, ce qui suspend quasiment toute activité sur ce segment de marché en 2011. Afin de faciliter le développement du secteur PV, le projet européen PV LEGAL fait, dans cette nouvelle publication, des propositions concrètes pour réduire les barrières administratives liées à la conception et au développement d'une installation PV.

*« Le potentiel de l'énergie solaire est reconnu mondialement, et de nombreux pays ont mis en place des programmes pour développer ce marché »* indique Marie Latour, Consultante en politique nationale à l'EPIA (Association européenne de l'industrie PV), partenaire du projet PV LEGAL. *« Cependant, dans de nombreux pays européens, les procédures administratives et les autorisations ont encore besoin d'être optimisées »*. Ainsi, concevoir et connecter une installation PV au réseau peut prendre plusieurs années en Europe.

La nouvelle publication PV LEGAL, « Key Recommendations », propose et définit de multiples solutions pour supprimer ou simplifier les procédures d'autorisations et de connexion au réseau.

*« C'est seulement en retirant les barrières administratives que le potentiel du solaire PV sera utilisé et deviendra alors compétitif sur le marché de l'énergie »* informe Thomas Chrometzka du BSW-Solar (Association allemande de l'industrie photovoltaïque), coordinateur du projet. *« En identifiant les principales contraintes bureaucratiques au développement de l'énergie solaire et en formulant des propositions concrètes visant à les supprimer, PV LEGAL procure un ensemble détaillé de solutions pour améliorer les cadres légaux et administratifs. »*

La directive européenne pour la promotion des énergies renouvelables fixe, pour chaque Etat membre, des objectifs précis d'ici 2020. Cela inclut de forts engagements sur la réduction et la simplification des barrières administratives liées aux installations d'énergies renouvelables, notamment en termes d'accès au réseau. La transposition de cette directive devrait résoudre nombre de barrières identifiées par le consortium PV LEGAL.

Ces barrières concernent : les procédures d'autorisations administratives, les règles, les standards techniques et les procédures de connexion au réseau, ainsi que la capacité du réseau. Pour chacune, le rapport PV LEGAL est source de propositions concrètes pour fluidifier et améliorer ces procédures afin de mieux prendre en compte le photovoltaïque.

Ces recommandations relèvent principalement du bon sens :

- Créer des procédures d'autorisations précises et appropriées, ainsi qu'un guichet unique ;
- Définir des dates limites et donner de meilleures instructions aux autorités en charge des dossiers ;
- Mieux impliquer l'industrie PV dans les organismes en charge des standards techniques ;
- Créer des standards techniques et des règles de connexion au réseau qui soient engageantes et exclusives ;
- Fluidifier les procédures de connexion au réseau et fixer des pénalités pour le non respect des dates limites ;
- Aborder sérieusement les problèmes liés à la capacité du réseau en évaluant les coûts, les bénéfices, les potentielles améliorations et extensions de réseau, tout en développant une stratégie qui intègre mieux les potentiels des énergies renouvelables.

La nouvelle publication est disponible [ici](#).

### **Les données PV LEGAL :**

La base de données PV LEGAL contenant les données détaillées sur les procédures administratives et légales dans les 12 pays européens (BG, CZ, DE, ES, FR, GR, IT, NL, PL, PT, SI, UK) est disponible (en anglais et dans les langues nationales) ici :

<http://www.pvlegal.eu/database.html>

Les recommandations nationales et régionales pour les 12 pays disponibles (en anglais et dans les langues nationales) ici :

<http://www.pvlegal.eu/results/advisory-papers.html>

Les récentes avancées observées dans chacun des pays sont disponibles ici :

<http://www.pvlegal.eu/en/results/progresses.html>

### **Concernant le projet :**

Le projet PV Legal rassemble un consortium de 13 associations nationales du solaire, l'EPIA (Association Européenne de l'Industrie Photovoltaïque) et des consultants en management d'Eclareon.

Les partenaires sont :

- BSW-Solar, Association allemande de l'industrie solaire (Coordinateur)
- ASIF, Association espagnole de l'industrie photovoltaïque
- ASSOSOLARE, Association italienne de l'industrie photovoltaïque
- ENERPLAN, Association professionnelle française de l'énergie solaire
- HELAPCO, Association hellénique des professionnels du photovoltaïque
- PTPV, Société polonaise pour le photovoltaïque
- MPC, Conseil pour la micro-production au Royaume-Uni

- SER-SOLER, Branche photovoltaïque du Syndicat des énergies renouvelables
- ZSFI, Association slovène de l'industrie photovoltaïque
- EPIA, Association Européenne de l'Industrie Photovoltaïque
- Eclareon, Consultant en Management

Organisations collaboratrices : Holland Solar (NL), Czech Renewable Energy Agency (Agence Tchèque des Energies Renouvelables), APESF (Association portugaise de l'industrie photovoltaïque), Association bulgare du photovoltaïque.

Avec le soutien de :



### Contacts presse

#### Enerplan

Aurélie LA BARBERA  
Tel : 04 42 32 43 25  
aurelie.labarbera@enerplan.asso.fr

#### Syndicat des énergies renouvelables et SOLER

Françoise JOUET,  
Tel : 01 48 78 05 60 / 06 07 38 52 79  
francoise.jouet@enr.fr

#### Agence Rumeur Publique

Jérôme Broun : Tel : 01 55 74 52 34 / jerome@rumeurpublique.fr

### ENERPLAN, l'association professionnelle de l'énergie solaire

ENERPLAN représente l'ensemble de l'offre solaire industrielle et commerciale en France (industriels, assembleurs, bureaux d'études, installateurs, architectes, énergéticiens,...).

**Sa vocation** : Agir pour la promotion et le développement de l'énergie solaire.

**Ses missions** : Représenter les professionnels du solaire, animer et structurer la filière, développer la demande.

[www.enerplan.asso.fr](http://www.enerplan.asso.fr)

### Syndicat des énergies renouvelables et SOLER, groupement français des professionnels du solaire photovoltaïque

Le SER est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (**France biomasse énergie**), bois domestique, biocarburants, éolien (**France Energie Eolienne**), géothermie, hydraulique, solaire thermique et photovoltaïque (**SOLER**).

SOLER, le Groupement français des professionnels du solaire photovoltaïque, est l'organe au sein du Syndicat des énergies renouvelables qui fédère les professionnels de la filière. SOLER compte plus de 200 membres recouvrant l'ensemble de la chaîne de valeurs de la filière (de la production de silicium à l'installation des systèmes photovoltaïques) et représentant une part significative des acteurs du marché français du photovoltaïque et plus de 80% des acteurs industriels.

[www.enr.fr](http://www.enr.fr)